

PROCES - VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE du 25 septembre 2025

Le vingt cinq septembre deux mille vingt-cinq à neuf heures s'est tenue à l'Espace Auguste à Colmar l'Assemblée Générale des Commissaires aux comptes du ressort de la CRCC de Colmar.

La feuille de présence, émargée par les Commissaires aux comptes à l'entrée en séance, fait état de la participation de 80 membres.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel Boni, Président de la Compagnie régionale.

Il est assisté des membres du Bureau suivants :

- Madame	Laurence	FOURNIER	Vice-Présidente
- Monsieur	Denis	BERTHOLD	Vice-Président
- Madame	Sophie	MONTOULIOU	Secrétaire
- Monsieur	Philippe	BURCKLE	Trésorier

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie les personnes présentes pour leur assistance et rappelle l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juillet 2024
- 2 - Rapport moral
- 3 - Rapport financier
- 4 - Rapport des censeurs sur la gestion financière du Conseil régional au cours de l'exercice 2024
- 5 - Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat de l'exercice 2024
- 6 - Vote des résolutions et quitus

Après avoir exposé le rapport moral, Monsieur Michel BONI donne la parole à Monsieur Philippe BURCKLE qui présente le rapport financier.

Puis lecture est donnée du rapport des Censeurs sur la gestion financière du Conseil régional au cours de l'exercice 2024 à Madame Marie FRANC et Monsieur Antoine WERNERT

Après ces exposés et rapports, le Président donne la parole à l'assistance.

Aucune question n'étant posée, le Président propose de procéder au vote à main levée des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 juillet 2024, à l'unanimité

La résolution est adoptée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral, le rapport financier pour l'exercice 2024 ainsi que le rapport des censeurs, approuve ces rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La résolution est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 – perte d'un montant de 46 603 € au poste *Report à Nouveau* qui s'élèvera après affectation à un montant de 629 183 €

La résolution est adoptée.

QUATRIEME RESOLUTION

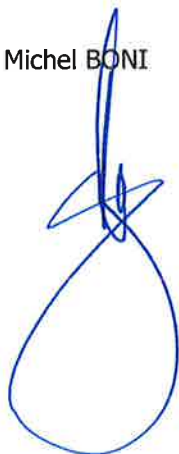
L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux membres du Conseil Régional.

La résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 9H45

Le Président

Michel BONI

A blue ink signature of Michel BONI, consisting of a large, stylized loop at the bottom and a vertical stroke with a small flourish at the top.

Le secrétaire

Sophie MONTOULIOU

A black ink signature of Sophie MONTOULIOU, featuring a large, circular loop at the top and a series of connected, flowing strokes below.